Image not found or type unknown

Interdit bancaire abusif sans être informé préalablement

Par **Danis Johanna**, le **24/07/2017** à **11:11**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car mon conjoint a été interdit bancaire pour une erreur malheureuse alors que nous avions 80 000€ sur nos différents comptes...

Nous sommes en effet en train de changer de banque et avons demandé la clôture de nos anciens comptes. Nous avons contacté par courrier la Banque Postale pour qu'elle ferme les comptes de mon mari mais nous pensions que nous serions avisés avant la fermeture (et qu'on nous demanderait de restituer cartes et chéquiers et de vérifier que les chèques émis avaient bien été encaissés).

Hors la BP a fermé le compte de notre mari sans nous avertir, alors qu'un chèque émis à mes parents n'avait pas été encaissé. Mes parents nous ont informé que le chèque avait été rejeté et c'est là que nous avons réalisé que le compte de mon mari avait été fermé et que la somme correspondant au chèque impayé avait été versée sur nore nouveau compte.

S'agissant de mes parents, il n'y avait aucun problème, nous les avons immédiatement payé par virement bancaire depuis un autre compte. Hors quelques jours après, un quart d'heure avant de partir prendre l'avion pour nos vacances, nous avons reçu un recommandé indiquant que mon conjoint était interdit bancaire. A notre grande surprise, nous n'avons été informé à aucun moment par la BP du rejet du chèque, ce qui nous aurait permis bien sûr de régulariser la situation puisque nous avions 80 000€ sur nos différents comptes, dont 25 000€ sur son livret A et LEP de la BP.

Par la suite, notre autre banque (Boursorama) nous a informé que j'étais également interdit bancaire "solidaire" puisque nous avons un compte joint, et nous nous sommes donc retrouvés à l'étranger sans moyen de paiement.

La situation s'est a présent débloquée mais nous avons eu des frais (frais d'interdit bancaire dans 3 banques, frais de mandat cash que nous avons du émettre, et connexion internet plus communications depuis l'étranger) et cela a bien compliqué nos vacances.

Merci d'avance de me dire si nous pouvons tenter une action en justice contre la banque (du fait qu'elle ne nous ait pas informés avant l'interdit bancaire) pour récupérer l'argent perdu (environ 300€) et obtenir des dommages pour la perte de temps et le gros stress occasionné par l'absence de moyen de paiement pendant nos vacances.

Par **youris**, le **24/07/2017** à **18:25**

Bonjour,
Si vous avez demandé à la banque postale, de cloturer votre compte, elle n'a fait que respecter votre demande.
En général, la banque impose un préavis, de même avant de demander votre interdiction à la banque de france, la banque tente d'obtenir la régularisation à l'amiable.
Salutations

Par **Danis Johanna**, le **24/07/2017** à **21:24**

Merci pour votre réponse. C'est bien ce que je reproche à la BP, d'avoir fermé le compte sans préavis et de n'avoir fait aucune tentative de régularisation à l'amiable...Ce qui a conduit à une situation très préjudiciable pour nous. J'aurais aimé savoir s'ils ont le droit de faire cela ou s'ils ont manqué à leurs obligations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés